

# COMMENT VOUS PRÉPARER À CÉDER VOTRE ENTREPRISE ?

*Transmettre ou céder son entreprise est un acte normal de gestion. Cependant son importance et son caractère singulier dans la vie du dirigeant nécessite une anticipation et une préparation rigoureuse, pour lesquelles l'accompagnement et l'apport de professionnels seront un gage de réussite.*

## Posez-vous les bonnes questions !

Que vous soyez le créateur de votre entreprise, que vous en ayez hérité ou que vous l'ayez rachetée à un tiers, la cession de votre entreprise peut constituer un cap difficile à passer. En effet, il n'est pas toujours simple de laisser entre les mains d'un autre les clés de l'entreprise à laquelle on a consacré tant de temps, d'argent et d'énergie. Vous avez réussi à développer et à rendre pérenne votre entreprise : il serait dommage qu'elle ne survive pas à votre départ, que vous ne transmettiez pas son savoir-faire et que vous ne tiriez pas les fruits de ce travail, valorisé à son juste prix.

### Parole de cédant :

*Dès que j'ai pris la décision de céder mon affaire, mon objectif aura été de trouver les bons interlocuteurs pour engager un processus d'évaluation de mon entreprise. Dans un premier temps, je me suis adressé à mon correspondant de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) puis à mon expert-comptable. Ensuite j'ai choisi un cabinet d'affaire spécialisé dans la transmission d'entreprise qui a procédé également à l'évaluation de mon entreprise.*

*Toutes les évaluations ont conduit à des résultats similaires, me confortant à poursuivre ma démarche de cession en recherchant des repreneurs potentiels.*

**M. Gilles POIRIER**

*Cédant de la Sarl Poirier – entreprise de plâtrerie et cloisons sèches à Saint Quay Perros*

Il s'agit donc de vous poser certaines questions qui, même si elles peuvent paraître anodines, sont en fait essentielles. Elles constituent le point de départ d'une bonne préparation à la cession de votre entreprise :

### Questions personnelles :

- Est-ce le bon moment pour céder mon entreprise ?
- Suis-je prêt(e) à arrêter de travailler ou à changer d'activité ?
- Quel est mon projet personnel après la cession et comment organiser ma vie en tant que « non-chef d'entreprise » ?
- Comment parler de ma cession à mon entourage ?
- Quelle relation ai-je envie de garder avec mon entreprise à terme ?

### Questions professionnelles :

- A qui souhaiterais-je céder (membre de la famille, salarié(s), tiers extérieur, repreneur personne physique, société concurrente, fournisseur, client,...) ?
- Quelle est la valeur de mon entreprise et son évolution prévisible ?
- Que représente l'imposition des plus-values ?

### Questions patrimoniales :

- La cession d'une entreprise ne peut pas se déconnecter du patrimoine du cédant. Il faut donc réaliser une analyse globale et mettre en place un ensemble de solutions juridiques, financières, fiscales et sociales.
- Que représente mon patrimoine aujourd'hui et quel revenu me procure-t-il ?
- Quels sont mes besoins pour demain ?
- Quelle sera la contribution de la cession à mes revenus futurs ?

Ce diagnostic patrimonial sera très utile par la suite pour optimiser fiscalement la cession.

#### Quelques réflexions clés...

- Une majorité de repreneurs cherche une entreprise de 6 à 10 salariés, voire de 10 à 20 salariés.
- La reprise par un salarié de l'entreprise est moins risquée que par un tiers (1,5 fois plus de chances de réussite). L'un de vos salariés ne présente-t-il pas le potentiel pour diriger votre entreprise demain ?
- Êtes-vous sûr que votre entreprise, telle qu'elle est organisée aujourd'hui, peut vivre sans vous demain ?
- Transmettre son entreprise est un acte normal de gestion ; s'y préparer est essentiel car une opportunité peut se présenter à vous à tout moment.

### Informez-vous et entourez-vous de professionnels !

Cette phase de réflexion est fondamentale, n'hésitez pas à y consacrer du temps, à participer aux réunions d'informations proposées par le réseau des CCI de Bretagne et à vous entourer de professionnels. La transmission d'une entreprise est un métier bien spécifique et complexe qui demande des connaissances particulières.

Les professionnels du réseau « Reprendre en Bretagne® » (experts-comptables, cabinets d'affaires et de conseils, banquiers, avocats, notaires, agents immobiliers et associations spécialisées) sont là pour vous aider tout au long de votre démarche. Ils vous aideront notamment à optimiser économiquement, fiscalement et financièrement, la cession de votre entreprise.

Dans le même temps, il est important de vous tenir informé(e) et d'être en veille sur toutes les thématiques de la cession : les grandes étapes, la fiscalité, les aspects juridiques, la législation qui peuvent évoluer dans les années qui viennent. Les CCI, avec leurs partenaires professionnels, organisent fréquemment des réunions d'information sur ces sujets. Le site internet « Reprendre en Bretagne® » ([www.reprendre-bretagne.fr](http://www.reprendre-bretagne.fr)) répertorie toutes ces manifestations, les ouvrages et les informations qui peuvent vous intéresser. Pour les démarches relatives à votre retraite, nous vous conseillons de contacter directement votre caisse d'Assurance Vieillesse qui vous conseillera et vous informera sur vos droits.

**Parole d'expert :**

*Parmi les nombreux aspects de la cession d'entreprise, il est une recommandation importante qui s'adresse au cédant : « Apprenez à votre entreprise à vivre sans vous ! ». C'est à la fois la condition d'une meilleure valorisation lors de la transaction, et une garantie de pérennité pour votre entreprise.*

*Prenez le temps d'identifier tous les processus tactiques et opérationnels de votre entreprise, et de mesurer la part que vous y prenez. Renforcez la délégation sur les opérations dont la maîtrise n'est pas forcément liée à vos propres compétences, et attachez-vous à vous concentrer sur les opérations où vos qualités propres sont en jeu : vous aurez du même coup défini le profil idéal de votre repreneur !*

*N'hésitez pas à travailler avec un professionnel de l'entreprise : il vous aidera à structurer votre démarche et surtout vous permettra de prendre le recul nécessaire à ce travail de « séparation ».*

**M. Pascal MÉANCE**  
*Cabinet Avel Mor Pilotages*

**Le conseil de Reprendre en Bretagne®**

« Le premier travail des CCI, avec les partenaires professionnels de Reprendre en Bretagne®, est de vous aider à bien anticiper, à optimiser le fonctionnement de votre entreprise, à vous éclairer sur les actions à mettre en œuvre, à monter un dossier de présentation. Ils sont donc à votre service. N'hésitez pas à les contacter très en amont et en toute confidentialité. »